

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES HEURES DE SCRUTIN

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona) demande à présenter le bill C-626, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Kilgour: Madame le Président, le bill vise à rajuster les heures de scrutin de manière à ce que les Canadiens de l'Ouest voient autant que les autres électeurs quelle influence a leur vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE VISANT À RÉDUIRE LE DÉLAI REQUIS POUR TENIR DES ÉLECTIONS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-58, intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1613, 1783, 1809, 1810, 1816 et 1835.

[Texte]

LE PROGRAMME DE SYMBOLISATION FÉDÉRALE

Question n° 1613—**M. Forrestall:**

Au cours des années financières a) 1978-1979, b) 1979-1980, c) 1980-1981, combien chaque ministère ou organisme a-t-il consacré au Programme de symbolisation fédérale pour les panneaux intérieurs et extérieurs et, dans chaque cas, combien de panneaux a-t-on achetés?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Le Programme de symbolisation fédérale énonce la politique et les normes de design qui doivent s'appliquer aux panneaux de signalisation installés par toutes les organisations de l'administration fédérale. On ne dispose pas de données complètes à jour sur le nombre de panneaux installés par les organismes gouvernementaux ni sur leur coût, car les coûts de la signalisation sont habituellement compris dans les dépenses globales de réinstallation. Toutefois, on est actuellement en train de faire un relevé des panneaux utilisés dans les immeubles possédés ou gérés par le ministère des Travaux publics. Au sujet des coûts, on dispose déjà des renseignements suivants: programme de bilinguisation de la signalisation—En janvier 1975, on a approuvé un programme de conversion de la signalisation, évalué à 21.4 millions de dollars répartis sur quatre années financières (1975-1976 à 1978-1979), en vue de permettre au ministère des Travaux publics de respecter la loi sur les langues officielles sur tous ses panneaux de signalisation. Le Programme de symbolisation fédérale établit les normes qui permettent à la signalisation gouvernementale de respecter la loi sur les langues officielles et la politique qui en découle. Dans le cadre de ce programme, le coût réel de la fourniture desdits panneaux de signalisation s'est élevé à 11.4 millions de dollars pour les cinq années financières écoulées à ce jour. Pour les trois dernières années, y compris celle en cours, le nombre de panneaux et les coûts sont les suivants:

		Coûts	Nombre de panneaux
AF	1978-1979	\$2,912,520	3,142
	1979-1980	\$ 267,434	1,098
	1980-1981	\$ 377,169	858

Ajout du mot-symbole «Canada»—en septembre dernier, le Conseil du Trésor a approuvé une nouvelle politique dans le cadre du Programme de symbolisation fédérale, soit d'ajouter le mot-symbole «Canada» à toute la signalisation gouvernementale. Cette politique a pour but d'assurer une identification claire et constante de toutes les installations et de tous les services gouvernementaux. On estime que la mise en œuvre de cette nouvelle politique, y compris la revalorisation et un meilleur entretien de la signalisation gouvernementale en général, coûtera quelque 1.6 million de dollars au cours de l'année financière 1980-1981.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n° 1783—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par Téléglobe Canada pour a) la publicité, b) les publications gratuites ou subventionnées, c) toute autre information transmise au public?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Téléglobe Canada m'avise que la réponse à la question est la suivante:

a) Pour la publicité—\$930,000.

b) Pour les publications gratuites ou subventionnées—\$90,000. Ce montant comprend un nombre de brochures distribuées gratuitement au public; e.g. le rapport annuel, les dépliants et cartes postales sur les stations terriennes et les stations de câble de la société, et les cartes du réseau mondial de Téléglobe.